

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2005/03/18**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 24 MARS 2005**

| <b>NOMBRE DE MEMBRES</b>                 |             |   |
|--|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Communautaire | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| 49                                       | 49          | 39  |

**DATE DE LA CONVOCATION**

**10 mars 2005**

L'an deux mille cinq, le 24 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 10 mars 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, BOSDEVIGIE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, MORE, BAROUTY, CALOMINE, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX,

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : GUILBOT, FAURILLON, PICOURET, CHEZEAUD, CAGNARD, NOURRISEAU

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. PAMIES, CHOMETTE

**OBJET : Location d'un local pour l'installation d'un atelier d'insertion à Bourganeuf**

Le Président informe le Conseil que la communauté de communes, dans la cadre de sa compétence en matière d'emploi-formation, a été sollicitée par le Conseil Général de la Creuse et l'ASFEL (Association Services Formation Emploi du Limousin) pour l'installation d'un chantier d'insertion à Bourgneuf, sous forme d'atelier.

Le Président présente le projet de l'ASFEL, association porteuse du chantier d'insertion, qui est de créer une « clinique des jouets » à Bourgneuf, en faveur des personnes demandeuses d'emploi ou Rmistes des cantons de Bourgneuf et de Royère de Vassivière. Un projet similaire existe déjà en Haute-Vienne, à Saint-Junien, soutenu par la communauté de communes Vienne-Glane.

Le public bénéficiaire, soit 10 personnes identifiées sur les deux cantons, suite à un travail en amont avec l'ANPE et l'UTAS de Bourgneuf, aura pour mission de remettre en état des jouets pour les mettre à disposition d'associations caritatives. L'ASFEL travaille notamment en partenariat avec le Secours populaire et les Restaurants du Coeur pour la collecte des jouets et l'organisation des manifestations liées à la mise à disposition ou à la distribution des jouets aux bénéficiaires de ces deux associations.

Il s'agit d'une activité manuelle de réparation, de conditionnement des jouets, qui bénéficiera en majorité à un public féminin (de 18 à plus de 50 ans).

Le chantier débiterait au 1<sup>er</sup> avril et les personnes seraient recrutées en CES (Contrats Emplois Solidarité) avec une durée hebdomadaire de 20 heures de travail rémunérées au SMIC.

Le chantier, d'une durée de un an, se déroulerait 3 jours par semaine (Lundi, Mercredi et Vendredi) avec un accueil et un accompagnement socioprofessionnel, un encadrement technique et la présence d'une psychologue du travail.

Le projet est soutenu financièrement par le Conseil Général de la Creuse et l'Etat. Pour autant, ces deux cofinanceurs souhaitent impliquer davantage les collectivités locales en leur demandant de rechercher et de mettre à disposition des locaux à l'ASFEL.

C'est pourquoi, les services de la communauté de communes ont identifié un local de 70 m<sup>2</sup>, situé rue du Puy à Bourgneuf, appartenant à M. ROGER, prêt à accueillir à compter du 1<sup>er</sup> avril les bureaux et l'atelier d'insertion.

La communauté de communes, après entretien avec l'ASFEL, prendrait à sa charge la location du local sur une année, les charges diverses (chauffage, électricité, eau) et l'entretien revenant à l'association.

Le montant du loyer mensuel serait de 442 €.

Le Président soumet donc au conseil la possibilité de signer un bail avec le propriétaire des lieux, pour un loyer mensuel de 442 €, et de mettre ensuite, à titre gratuit, le local à disposition de l'association.

Il indique au conseil que les ateliers d'insertion sont peu nombreux sur le territoire communautaire, et que cette proposition, opérationnelle rapidement, répond à un fort potentiel de besoins sur les deux cantons.

Sans préjuger de l'efficacité de ce dispositif, il précise que cette initiative peut être amenée à se pérenniser, et pourrait inciter d'autres actions d'insertion à se développer sur la communauté de communes. En ce sens, il propose que la communauté de communes soit un partenaire actif pour privilégier l'installation de chantiers d'insertion sur son territoire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la location du local pour accueillir l'atelier d'insertion de l'ASFEL.
- Autorise le Président à signer un bail avec le propriétaire des lieux, d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005, et pour un loyer mensuel de 442 €.
- Autorise la mise à disposition, à titre gratuit, du local, à l'association ASFEL.
- Autorise le Président à signer la convention de mise à disposition.
- Dit que les charges diverses (chauffage, électricité, eau) et les frais d'entretien du local seront pris en charge par l'ASFEL
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 24 mars 2005  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD